

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Madame Françoise Bouveur, a déclaré le 4 décembre 2009, avoir acquis sur le marché de blocs, le 4 décembre 2009, 104.832 actions Delattre Levivier Maroc (DLM), au cours unitaire de 630 dh franchissant, à la hausse le seuil de participation de 20% dans le capital de la société.

Suite à cette transaction, Madame Françoise Bouveur détient directement 173.963 actions DLM, soit 27,83% du capital de la société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil de participation précité, Madame Françoise Bouveur envisage d'arrêter les achats des actions DLM.

Madame Françoise Bouveur agit de concert avec Monsieur Jean Claude Bouveur qui détient 176.955 actions DLM, soit 28,31% du capital de ladite société

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 26

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières